Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1908)**

Heft 72

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mars-Avril 1908 | N° 72 | Mars-Avril 1908

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Assemblée des délégués à Berne. — 2° La Proposition Abt (G. Jeanneret).— 3° A propos des nouveaux règlements de la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 4° Les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 5° Les mosaïques du Musée National et les articles de M. Paul Seippel (A. Rehfous).— 6° Les acquisitions de la Fondation Gottfried Keller. — 7° Expositions. *a)* Exposition fédérale à Bâle ; *b)* Exposition de la Société. — Communications du C. C. : Archives. — 9° Nouvelles diverses. — 10° Concours. — 11° Expositions.

Assemblée des délégués à Berne.

Le Comité a pris l'initiative d'une réunion des délégués à Berne, afin d'examiner la situation créée par les nominations à la Commission fédérale et aussi pour se prononcer sur l'opportunité de la proposition Abt.

Au sujet de cette dernière question il s'agissait de savoir si la majorité de la société était d'accord avec son Président, lequel venait d'aviser le Département qu'il renonçait à rédiger cette proposition comme il avait été convenu à la conférence des présidents tenue à Genève en septembre 1907.

On trouvera plus loin dans le procès-verbal de cette assemblée le résultat de cette délibération et les raisons pour lesquelles cette détermination a été prise. Nous ne voulons donc pas y revenir à cette place ; disons seulement que quels que soient les motifs pour lesquels il n'a pas été tenu compte des propositions de notre société pour les nominations à la Commission, la décision prise par le Département a eu pour résultat de modifier la manière de voir de beaucoup de nos membres qui étaient disposés à discuter et qui sont maintenant des adversaires du projet d'entente.

Il ne faut pas voir dans ce changement d'attitude de leur part l'intention de protester de cette manière contre le fait que nous avons été laissés de côté et ce n'est pas en particulier dans ce but que notre Président a cru devoir aviser M. le chef du Département de l'Intérieur de la résolution prise par lui. Il est très regrettable que MM. les membres de notre société faisant partie de la Commission ne l'aient pas compris et n'aient pas pu remettre immédiatement les choses au point.

Il nous a paru indispensable d'ajourner la discussion de la proposition Abt, parce que dans les circonstances actuelles, nous ne possédons pas la tranquillité d'esprit nécessaire pour la discuter avec toute l'objectivité désirable, et que nous ne voulons pas, en participant aujourd'hui à l'élaboration d'un projet, permettre à la Commission fédérale des Beaux-Arts, composée comme elle l'est, de régler définitivement les rapports, entre l'administration et le nouveau rouage à créer.

Il y a des raisons sérieuses pour justifier cette manière de voir, et nous avons été heureux de voir M. le président de la Commission fédérale des Beaux-Arts admettre que ce ne sont pas des motifs personnels comme on l'a dit qui ont pu engager notre Président à écrire la lettre en question à M. le Conseiller fédéral Ruchet.